

Programme de formation

Administration d'une compagnie, les fondamentaux

Objectifs :

Cette formation offre une vision globale des dimensions juridiques, fiscales, sociales et comptables nécessaires à la compréhension du cadre légal des compagnies. En cinq jours, elle pose les bases d'une gestion saine et d'un fonctionnement sécurisé. Elle permet de minimiser les risques de redressement, de travail dissimulé, de mauvaise couverture d'accident du travail... Cette formation favorise les échanges de pratiques professionnelles et apporte des réponses précises aux préoccupations des participants.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre les concepts et le vocabulaire propres au droit et à la comptabilité
- repérer les sources d'information
- articuler les dimensions fiscales, sociales, comptables autour d'un projet artistique
- développer des réflexes juridiques afin de poser un premier niveau d'analyse d'une situation

A l'issue de cette formation, la compagnie sera en phase avec la réglementation spécifique du spectacle. Pour celle qui se crée, cette formation est le gage d'un début d'activité légale.

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la gestion d'une compagnie. Elle est également ouverte aux acteurs culturels et aux agents des collectivités publiques en relation avec les compagnies et qui souhaitent connaître l'univers juridique et comptable dans lequel elles évoluent.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation combine des apports théoriques à de nombreux exemples et exercices. Son déroulé articule des exposés, le commentaire de fiches techniques et des travaux lors d'études de cas pratiques. Des échanges d'expériences entre participants illustrent les problématiques abordées.

Durée :

35 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

La comptabilité

l'objectif des systèmes comptables

le bilan et le compte de résultat

les bases du vocabulaire comptable

La législation sociale
l'embauche des salariés
les particularités des intermittents du spectacle
l'affiliation aux caisses sociales

Les droits d'auteur
initiation aux droits d'auteur : le droit moral et les droits patrimoniaux
introduction à la gestion collective : les sociétés de gestion collective

La fiscalité
le régime social associatif
les principaux impôts commerciaux
les grands principes liés à la TVA

Les contrats du spectacle
le contrat de coproduction d'un spectacle
le contrat de vente d'un spectacle
le contrat de coréalisation d'un spectacle

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par les intervenants associées à la correction des cas pratiques de comptabilité.